

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine

DIRECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Monsieur Thierry WAUTERS

Directeur

Mont des Arts, 10-13

B - 1000 BRUXELLES

Bruxelles, le 11/02/2026

N/Réf. : BXL20645_754_PUN

Gest. : GM/SD

V/Réf. : 2043-0077/42/2025-590PU

Corr DPC: Stéphane Duquesne

NOVA : 04/PFU/2012723

BRUSSEL. Place Poelaert 1 Rue aux Laines 25 Rue de Wynants 2 – 6 (arch. J. Poelaert - 1883)
(= classé comme monument)

PERMIS UNIQUE : Travaux de restauration des façades, travaux sur la menuiserie, travaux de toiture dans cette zone, éclairage des façades, travaux de restauration des statues en bronze et des griffons, dorure du dôme, travaux de restauration limités dans la zone B1 : parties intérieures

Demande de BUP – DPC 26/01/2026

Avis conforme de la CRMS

Monsieur le Directeur,

En réponse à votre courrier du 26/01/2026, nous vous communiquons ***l'avis conforme favorable sous conditions*** émis par notre Assemblée en sa séance du 04/02/2026, concernant la demande sous rubrique.

L'arrêté du Gouvernement du 3 mai 2001, modifié par l'arrêté du 28 février 2008 classe comme monument la quasi-totalité du Palais de Justice (https://doc.patrimoine.brussels/REGISTRE/AG/028_027.pdf).

La présente demande de permis concerne la deuxième phase de la restauration de l'enveloppe extérieure du Palais de Justice. Pour rappel, le 15/02/2023, la CRMS a émis un avis favorable sous conditions sur la première phase de restauration des façades et des toitures du Palais de Justice¹. Les travaux ont été autorisés le 25/04/2023 et sont en cours.

La phase 2 porte sur la restauration de la coupole et de son tambour. Elle inclut également la restauration de l'intérieur de cette partie du bâtiment (contrôle et remise en état des couches de finition, de la maçonnerie en pierre naturelle, des menuiseries intérieures, etc.) ainsi que des travaux urgents aux parapets. La CRMS a émis un avis de principe sur cette phase lors de sa séance du 02/04/2025. À l'exception de quelques questions et remarques, cet avis était favorable².

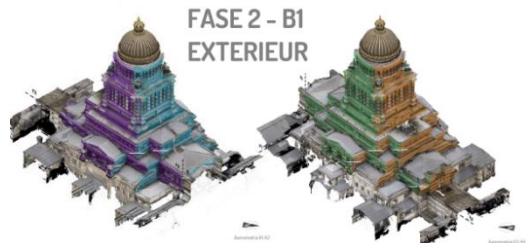


¹ https://kcml.brussels/sites/default/files/avis/704/BXL20645_704_PUN_Palais_Justice.pdf

² https://crms.brussels/sites/default/files/avis/740/BXL20645_740_PREA_Justitiepaleis.pdf

Avis de la CRMS

Les options de restauration s'inscrivent pleinement dans la continuité du dossier introduit pour la phase 1 à savoir la remise en état matérielle du bâtiment tout en conservant les modifications ultérieures de qualité, qui font désormais partie de l'histoire du monument, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à la lisibilité ou à la cohérence du projet d'origine. Tout comme le précédent, le dossier actuel présente un niveau de qualité élevé qui offre des garanties quant à une restauration réussie.



Document extr. du dossier de demande

La CRMS émet donc un avis favorable sur la demande moyennant quelques conditions et recommandations qui concernent notamment des aspects ayant soulevé des questions au stade de l'avis de principe :

- Remplacement du vitrage jaune du tambour



Photo extr. du dossier de demande

Bien que la coupole (y compris le vitrage jaune) date de la phase « Storrer », la CRMS soutient le remplacement des vitrages jaunes, sans intérêt patrimonial particulier, par du vitrage clair, pour renouer avec le choix de Poelaert qui avait historiquement prévu un vitrage clair dans la coupole pour mettre en valeur et rendre lisibles les matériaux de la Salle des Pas Perdus. Le vitrage jaune actuel atténue en effet l'apport en lumière naturelle, rendant la Salle des Pas Perdus plus sombre et la lecture des matériaux plus diffuse, lui confiant ainsi une ambiance qui rompt avec la manière dont Poelaert l'avait conçue. Un retour à des vitrages clairs valoriserait davantage cet espace monumental dans son esprit d'origine.



Photos extr. du dossier de demande

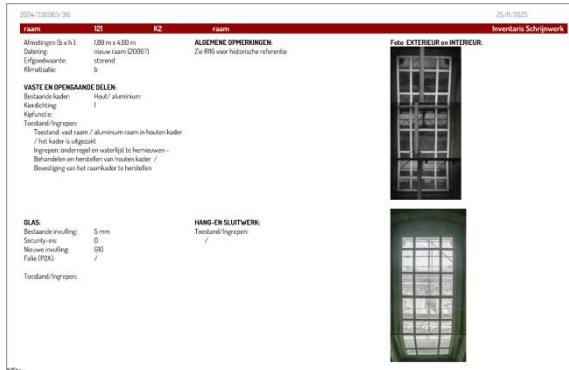
- Surpeint de la polychromie et des dorures datant de la phase Storrer

La CRMS n'approuve pas le recouvrement des polychromies par une couche monochrome de teinte « Pierre de France » qui conduirait à un appauvrissement de la phase « Storrer » sans par ailleurs constituer une plus-value pour la Salle des Pas Perdus. La polychromie existante fait partie intégrante de cette phase de construction du Palais de Justice et, contrairement au vitrage jaune, ces décors peints n'ont aucun impact négatif sur la lisibilité ou la perception de la Salle des Pas Perdus. À noter également que Poelaert lui-même avait initialement prévu un programme de décoration artistique dans cette salle. Les supprimer irait par ailleurs à l'encontre de la philosophie générale de restauration qui privilégie la conservation des traces et des modifications ultérieures qui font partie de l'histoire du monument, pour autant qu'elles ne portent pas atteinte à la lisibilité ou à la cohérence du projet d'origine de l'équipe « Poelaert/Wellens ».

- Restauration des menuiseries extérieures

En ce qui concerne la restauration des menuiseries extérieures, la CRMS soutient pleinement l'option de conserver/restaurer les menuiseries ayant une valeur patrimoniale. Ce volet a été élaboré de manière très détaillée, sur base d'un inventaire exhaustif de tous les châssis. La CRMS constate toutefois que cinq ensembles de châssis en aluminium, situés dans le couloir des combles dans la partie centrale du tambour seraient également conservés et restaurés bien qu'ils soient dépourvus de valeur patrimoniale (qualifiés comme « storend » dans l'inventaire joint au dossier). S'agissant d'éléments peu qualitatifs et non

originels, n'appartenant pas à une phase historique significative, la CRMS encourage le demandeur à les remplacer par des modèles plus qualitatifs correspondant à ceux d'origine ou s'intégrant mieux à l'architecture.



Fiche jointe au dossier

Enfin, la CRMS prend bonne note du fait que le projet de mise en lumière répond dorénavant sur tous les points aux remarques formulées antérieurement. Ainsi, un effort a été fait pour diminuer davantage la zone non-éclairée du Dôme. La CRMS souscrit également à ce volet du projet.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.


G. MEYFROOTS
 Secrétaire-adjointe


S. VAN ACKER
 Président

c.c. à : sduquesne@urban.brussels ; ivandersmissen@urban.brussels ; restauration@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; opp.patrimoine@brucy.be